



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières

Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe

Commune Oti 1

PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUE

PCC Elaboré en	Janvier 2026
Contingences couvertes	Inondations, Tempêtes/Vents violents, conflits intercommunautaires.
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Décembre 2028



Mise en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Sommaire

Liste des acronymes	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des figures	iv
Introduction	1
1 PROFIL DE LA COMMUNE	2
1.1 Cadre biophysique et administratif	2
1.1.1 Localisation et relief de la commune	2
1.1.2 Hydrographie.....	2
1.1.3 Climat.....	2
1.1.4 Végétation et faune.....	3
1.1.5 Sols.....	3
1.1.6 Organisation administrative	3
1.2 Cadre socio-économique	3
1.2.1 Évolution de la population	3
1.2.2 Activités socio-économiques.....	4
1.3 Cartographie des aléas.....	4
Alea 1 : inondations	5
Alea 2 : vents violents.....	5
Alea 3 : incendie	5
Alea 4 : feux de végétation	5
Alea 5 : conflits intercommunautaires	6
Alea 6 : épidémies/ épizooties/épiphyties	6
Alea 7 : sécheresse/crise alimentaire	6
Alea 8 : Débordement de la crise du sahel.....	6
Figure 1 : Carte des aléas de la commune	7
2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES	7
Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités.....	8
3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS.....	8
3.1 Définition des scénarii.....	8
3.1.1 Contingence 1 : inondations.....	8
3.1.2 Contingence 2 : tempêtes/ vents violents	9

3.1.3	Contingence 3 : conflits intercommunautaires	9
3.2	Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles	10
3.2.1	Cas de la contingence 1 : inondations	10
3.2.2	Cas de la contingence 2: tempêtes/vents violents	10
3.2.3	Cas de la contingence 3 : conflits intercommunautaires	10
4	CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE	10
4.1	Capacités des acteurs d'intervention	10
4.2	Hypothèses de planification	15
4.2.1	Hypothèses de planification de la contingence 1 : Inondations	15
4.2.2	Hypothèses de planification de la contingence 2 : Tempêtes/vents violents ...	16
4.2.3	Hypothèses de planification de la contingence 3 : Conflits intercommunautaires	17
5	PLAN DE REPONSE	18
5.1	Plan de réponse de la Contingence 1 : Inondations.....	18
5.2	Plan de réponse de la Contingence 2 : Tempêtes/Vents violents	19
5.3	Plan de réponse de la Contingence 3 : Conflits intercommunautaires	20
6	BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE.....	22
7	COORDINATION ET GESTION DES URGENCES	22
	Conclusion	23
	Annexes	24
	Annexe 1 : Glossaire	24
	Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux inondations	25
	Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux tempêtes/vents violents.....	37
	Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse aux conflits intercommunautaires	44
	Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires	49

Liste des acronymes

ANPC	: Agence Nationale de la Protection Civile
ANADEB	: Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base
CIPLEV	: Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent
CNAR	: Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés
COSO	: Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée
CRT	: Croix Rouge Togolaise
CSP	: Corps des Sapeurs-Pompiers
DHAB	: Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DPS	: Direction Préfectorale de la Santé
DRPDAT	: Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
HI	: Humanité Inclusienne
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
MSGFPE	: Ministère de la Solidarité, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfant
MATGLAC	: Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MDATEA	: Ministère Délégué de l'Aménagement du territoire, chargé de l'eau et de l'Assainissement
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MERFPCCC	: Ministère de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique
MSHPCSUA	: Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique, de la Couverture Sanitaire Universelle et des Assurances
MS	: Ministère de la Sécurité
MDMATCTPI	: Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire Chargé des Travaux Publics et des Infrastructures
OCDI	: Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	: Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAF	: Office National des Abattoirs et Frigorifiques
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCC	: Plan Communal de Contingence
PCIA	: Plan de Contingence Inter Agences des Nations Unies
PDC	: Plan Communal de Développement
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PEM	: Prise en Charge Médicale
PEP	: Poste d'Eau Potable
PNC	: Plan National de Contingence
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRC	: Plan Régional de Contingence
QUIBB	: Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNU	: Système des Nations Unies
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WANEP	: Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités	8
Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune	12

Liste des figures

Figure 1 : Carte des aléas de la commune	7
Figure 2 : Schéma de la coordination	22

Introduction

La région des Savanes fait face aux effets dévastateurs de divers aléas aussi bien d'origine naturelle qu'anthropique. La fréquence de survenue de ces aléas ainsi que leurs impacts sont accrus depuis quelques années du fait des changements climatiques qui entraînent de plus en plus d'événements hydrométéorologiques extrêmes tels que les inondations, les vents violents, les tempêtes, etc. A cela s'ajoute les conflits intercommunautaires, les incendies, les feux de végétation, épidémies/épizooties/épiphyties, accidents de la circulation, risques liés au transport de matières dangereuses, érosions du sol, etc. Cette situation est quasiment vécue par toutes les communes de la région, notamment celle de l'Oti 1.

On assiste ainsi, à des situations d'urgences occasionnant d'importants dégâts matériels et des pertes en vies humaines. La commune a enregistré 13 131 sinistrés de divers aléas de 2020 à 2024 (Evaluations, ANPC). L'impact croissant de ces situations auxquelles s'ajoutent les vulnérabilités de toutes natures représentent une menace constante sur la vie et les moyens de subsistances des populations sapant ainsi les efforts de développement de la commune.

Face à ces situations, le pays dispose d'un plan national de contingence (PNC) qui est décliné depuis 2021 en cinq (05) plans régionaux de contingence (PRC) pour prendre en compte les besoins particuliers de chaque région et garantir que les dispositions soient prises en anticipation d'une éventuelle situation d'urgence et de catastrophes.

Dans le souci de mieux prendre en compte les réalités locales des communautés à la base dans le contexte actuel de la décentralisation, il est nécessaire de décliner ces plans régionaux en plans communaux de contingences (PCC). Outil de planification de préparation et de réponse coordonnée, le PCC met les acteurs d'intervention d'urgence dans une synergie d'actions pour une meilleure gestion des situations d'urgence et de catastrophes en vue d'éviter ou réduire les retards, les duplications, voire les omissions.

Le présent PCC est celui de la commune Oti 1 élaboré et validé par les acteurs clés de Réduction des risques de catastrophes (RRC) sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Il s'articule autour de sept (07) points à savoir : le profil de la commune, la hiérarchisation des risques, les scénarii et cas de contingence des aléas retenus, les capacités de résilience de la commune, le plan de réponse, le budget, la coordination et gestion des urgences.

1 PROFIL DE LA COMMUNE

1.1 Cadre biophysique et administratif

1.1.1 Localisation et relief de la commune

Localisation : la commune Oti 1 est située à environ 75 Km de la ville de Dapaong, chef-lieu de la région des savanes. Avec une superficie de 541 km², elle est entre les latitudes -0°06' et 0°90' Nord, et les longitudes 9°94' et 10°60' Est. Oti 1 est limitée au Nord par la commune Oti 2, au Sud par la commune Oti sud 2, à l'Ouest par la République du Ghana et à l'Est par la commune Oti sud 1. La commune a pour chef-lieu Mango.

Relief : la commune Oti 1 se situe dans la bande méridionale des plaines du Nord avec des altitudes comprises entre 100 et 300 m. Sur le plan géologique, Oti 1 dispose d'une plaine argileuse et des formations sédimentaires et métamorphiques ou épi métamorphiques.

1.1.2 Hydrographie

La commune est traversée par un cours d'eau dont elle tire son nom : Oti. La rivière Oti et ses affluents coulent dans une plaine de pente très faible (0,011‰) et présentent de vastes zones de débordement. Son lit ordinaire profond de 8 à 10 m est large en moyenne de 40 à 50 m. L'écoulement de la rivière Oti est pérenne, ce qui constitue un grand atout pour la population de la commune sur le plan économique et environnemental. Il existe principalement trois plans d'eau dans la commune Oti 1 : une à l'ouest, dans le village de Magna, une deuxième plus importante au nord à Koumbéloti, un site touristique qui abrite un important troupeau d'hippopotames qui attirent de nombreux visiteurs nationaux et étrangers. La troisième retenue d'eau qui alimente les cultures de contre saison se trouve dans le canton de Sadori. L'Oti enregistre des crues récurrentes et presque annuelles depuis 2007. Lorsqu'elles surviennent, elles engendrent des inondations occasionnant d'important dégâts socio-économiques et parfois des pertes en vies humaines. Les débits d'étiages sont très faibles pendant les mois de février à mai.

1.1.3 Climat

Le climat de la commune Oti 1 est caractérisé par une importante saison sèche qui va de novembre à mai et la saison pluvieuse couvrant le reste de l'année. Le total pluviométrique moyen donné par la station météorologique de Mango est de l'ordre de 800 à 1200 mm par an et le nombre moyen de jours de pluies entre 55 et 65 jours. La température moyenne annuelle est de 26 °C en période pluvieuse et de 30 °C en période sèche. En période d'harmattan, l'amplitude thermique est plus élevée que celle de la moyenne annuelle 18°C contre 13°C. La température moyenne mensuelle passe par deux maxima (33° et 25°) en mars et novembre et deux minima (31° et 27°) en janvier et août. C'est une des communes les plus chaudes du Togo. L'humidité relative de l'air est de 67 % en moyenne. En décembre, janvier et février, on enregistre le plus faible taux d'humidité, 42 à 50 %.

1.1.4 Végétation et faune

La végétation de la commune Oti 1 est constituée de formations ligneuses ou forestières et de formations herbeuses. On note également les bas-fonds et les zones inondables particulièrement vastes et diversifiés sur les shales de l'Oti. Les formations ligneuses sont constituées des espèces telles que le *Daniella oliveri*, le *Combretum* et le *Butyrospermum paradoxum* ... en outre il existe d'importantes espèces protégées par les paysans parmi lesquels le néré, le karité, le kapokier, le teck, le khaya, le neem et le manguier. La faune est essentiellement constituée d'herbivores, de rongeurs, d'insectes, d'oiseaux et de reptiles.

1.1.5 Sols

Les différents types de sol rencontrés dans la commune sont : les sols ferrugineux tropicaux lessivés sans concrétions (sableux à sableux-argileux) ; les sols ferrugineux tropicaux à concrétions (sol latéritique, sableux) ; les sols peu évolués d'apport (sol sableux profond) ; les sols hydromorphes à gley (sol sableux sur argile).

1.1.6 Organisation administrative

La commune Oti 1 se trouve dans la région des savanes plus précisément dans la préfecture de l'Oti. Elle est composée de trois (03) cantons : Sansanné-Mango, Sadori et Faré et de vingt-sept (27) villages. Mango est à la fois le chef-lieu de la commune Oti 1 et de la préfecture de l'Oti. Il est le canton le plus ancien et le plus grand des trois. Il est composé de cinq grands quartiers (Djabou, Sangbana, Fomboro, Zongo, Douanes) et quatorze villages.

1.2 Cadre socio-économique

1.2.1 Évolution de la population

La population de la commune est estimée à 54 479 habitants au dernier recensement de la population (RGPH 5) dont 26 751 hommes et 27 728 femmes. En 2010, elle était estimée à 49 914 soit une augmentation de 4 565 personnes.

Densité et répartition spatiale de la population : avec une densité de 99 hbts/km², la population de la commune Oti 1 est inégalement répartie. Mango abrite (41 803 hbts) le plus grand nombre de la population avec près de $\frac{3}{4}$ de la population totale de la commune au détriment des autres cantons.

Litiges : les conflits rencontrés dans la commune sont pour la plupart liés au foncier et à la mobilité du bétail. Les conflits fonciers sont dus à la spéculation foncière, à la contestation des droits de propriété entre collectivités, à la vente illégale/illicite de terrain urbains et ruraux. Les conflits liés à la mobilité du bétail sont essentiellement dus au non-respect des périodes et des couloirs de mobilité du bétail causant la dévastation des cultures. Les chefs traditionnels sont les premiers responsables dans les différents villages et assurent à ce titre le règlement des conflits au sein de leurs communautés respectives. Mais en cas d'échec le conflit est porté devant les juridictions.

Mouvements migratoires : les jeunes de la commune surtout les élèves et les bacheliers, pour des raisons d'études secondaires techniques ou supérieures se déplacent vers les villes

environnantes ou vers celles de l'intérieur du pays notamment : Kara et Lomé. Il est à souligner que la commune n'enregistre pas que des départs mais elle reçoit en retour des migrants saisonniers dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et du commerce. Il faut aussi noter que pour des raisons de pauvreté et du chômage, les jeunes partent vers le Nigéria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, la Guinée Conakry, etc., en quête du mieux-être.

1.2.2 Activités socio-économiques

Les activités économiques courantes exercées dans la commune sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et le commerce. Il existe aussi des unités de transformation agricoles comme les rizeries. Les services tels que la santé, l'éducation, la restauration, l'hébergement, le transport contribuent également à l'économie locale.

Production agricole : l'agriculture est généralement une activité prédominante dans les zones rurales et péri urbaines de la commune. Les principales cultures produites dans la commune sont le riz, le soja, le maïs, le sésame, le mil, le manioc, le coton, les arachides, les ignames etc. On note également la mise place par l'Etat des zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) au profit des producteurs agricoles. En outre, il existe également le projet d'aménagement des terres agricoles de la plaine de l'Oti (PATA Oti).

Production animale : l'élevage occupe le second rang dans l'économie de la commune derrière l'agriculture. La production animale est constituée principalement de bovins, petits ruminants, volailles, la pêche, porcins. L'élevage des volailles, des petits ruminants et du bétail surtout du bovin est très développé. De même, la pêche qui se pratique sur le fleuve Oti et ses affluents est une activité pourvoyeuse de poissons d'eau douce très recherchés. Il existe deux poissonneries alimentées par des coopératives de pêcheurs et d'autres particuliers.

Production artisanale : les activités artisanales sont développées dans la commune pour répondre aux besoins locaux et touristiques. Les métiers de l'artisanat présents sont : la scierie, la couture, la menuiserie (bois et aluminium), la maçonnerie, la forge, la peinture, la mécanique, la coiffure, la soudure, la plomberie, le tissage, la tapisserie, la poterie, etc. On y trouve une chambre préfectorale et communale des métiers qui assurent l'organisation et l'encadrement des acteurs de ce secteur.

Commerce : le commerce dans la commune Oti 1 est caractérisé par la vente des produits agricoles, du bétail, et l'achat des produits manufacturés de première nécessité. Les principaux produits locaux vendus par les paysans sont entre autres les produits agricoles, de pêche et d'élevage. Le commerce de détail et les petits commerces jouent un rôle vital dans l'économie locale, offrant des biens essentiels et des services aux résidents. Il existe plusieurs infrastructures marchandes dans la commune telles que le marché central de Mango, le marché moderne de Mango et les marchés de Koumongoukan, de Faré et de Mantchè.

1.3 Cartographie des aléas

La commune Oti 1 est confrontée à certains aléas qui représentent des risques de catastrophes pour les habitants et leurs biens ainsi qu'aux infrastructures socio collectives. Les aléas souvent

rencontrés sont les inondations, tempêtes/vents violents, feux de végétation, incendies, conflits intercommunautaires, épidémies/épizooties/épiphyties, sécheresse, débordement de la crise du sahel, etc.

Alea 1 : inondations

L'inondation est le premier aléa récurrent et dévastateur en termes de dégâts enregistrés dans la commune. Elle se manifeste par d'abondantes pluies suivies de crues de la rivière Oti et de ses affluents qui entraînent la submersion des terres entre les mois d'août à octobre, une fois tous les deux ans. Elle entraîne d'importants dégâts tels que l'inondation des cultures et maisons, la perte des biens, la prolifération des maladies hydriques, l'endommagement des pistes et la perturbation des activités socio-économiques (éducation, santé, marché etc.). Au-delà des impacts négatifs, les inondations offrent certains avantages : la fertilisation des terres basses par l'apport des alluvions, l'accroissement des revenus des passeurs et l'abondance de poissons. Entre 2020 et 2024, la commune a enregistré 12 623 sinistrés d'inondations dont un (01) décès (Evaluations ANPC et Action sociale).

Alea 2 : vents violents

La commune enregistre des vents violents, souvent accompagnés de pluies qui surviennent deux fois par an. Ce sont des phénomènes ponctuels qui surviennent en début (avril-mai) et fin (septembre-octobre) des saisons de pluies. Tout comme les inondations, la fréquence de survenue et les dégâts occasionnés par les vents violents s'accroissent ces dix dernières années. Les maisons, plantations, écoles, centres de santé, bétail et marchés sont les enjeux exposés. Les dégâts occasionnés sont : le décoiffement et l'écroulement des maisons ou autres infrastructures, chablis et chute des arbres. Malheureusement l'on enregistre des blessés et quelques fois des morts. La situation géographique, le déboisement, la mauvaise affectation des terres, les pratiques agricoles inadaptées, la qualité des matériaux et des techniques de construction sont les facteurs de vulnérabilités qui induisent autant d'impacts sur les populations. Entre 2020 et 2024, la commune a enregistré 1015 sinistrés de vents violents (Evaluations ANPC et Action sociale).

Alea 3 : incendie

Ce phénomène se produit dans Oti 1 et a souvent pour cause des installations électriques défectueuses ou surchargées, des sources de chaleur encombrées, feu de cuisson laissé sans surveillance, les feux criminels, etc... Le stockage et la vente illicite des produits inflammables sont des facteurs aggravant les risques d'incendies. Trente (30) cas d'incendie ont été enregistrés par le Corps des sapeurs-pompiers courant 2024.

Alea 4 : feux de végétation

La commune enregistre chaque année des cas de feux de végétation occasionnant parfois d'importants dégâts. Ils sont surtout enregistrés pendant la saison sèche et sont dus aux feux de chasse, aux feux de régénération du couvert végétal, aux feux de brousse tardifs, aux feux criminels et au manque de pare feu. Entre 2020 et 2024, la commune a enregistré 406 sinistrés (Evaluations ANPC, Action sociale et agriculture).

Alea 5 : conflits intercommunautaires

Les conflits intercommunautaires dans la commune Oti 1 sont récurrents. Ils ont plusieurs sources : conflits fonciers, conflits liés à la mobilité du bétail, etc. De tous ces conflits, celui lié au foncier est le plus important en termes d'impacts. Survenant autrefois de manière sporadique, les conflits fonciers sont de nos jours un phénomène récurrent et presque permanent avec plus d'ampleur au démarrage de chaque campagne agricole pratiquement dans tous les cantons de la commune. De 2021 à 2024, 438 ménages ont été victimes de conflits liés à la dévastation des champs et 118 sinistrés de conflits fonciers. (Agriculture, CIPLEV)

Alea 6 : épidémies/ épizooties/épiphyties

La commune enregistre des séries de suspicions de maladies à potentiel épidémique telles que : la rougeole, la paralysie flasque aigue (PFA), la dengue, le choléra, la diarrhée rouge, la pneumonie, la méningite, le syndrome grippale, l'infection respiratoire aiguë sévère (IRAS), la rage, la fièvre typhoïde, la coqueluche, et la fièvre jaune. Elle a également enregistré des cas de fièvre Lassa et de Corona Virus (COVID-19) depuis 2020.

L'existence des épizooties de charbon bactérien, de peste porcine africaine et des petits ruminants, de pseudo-peste aviaire ainsi que des épiphyties de chenille légionnaire d'automne constitue un risque majeur pour la population. En 2024, 7 cas suspects de rage et 1 cas avéré ont été enregistrés.

Alea 7 : sécheresse/crise alimentaire

Dans la commune, elle se manifeste par des interruptions temporaires de pluies au cours de la saison des pluies (Poche de sécheresse). Elle a pour conséquences le dessèchement des cultures déjà mise en place et le tarissement de certains cours d'eau ou mares. Cette situation oblige les agriculteurs à reprendre des semis de cultures déjà mis en place entraînant ainsi des dépenses supplémentaires et une baisse de la productivité avec pour conséquence l'insécurité alimentaire et le départ des jeunes. La sécheresse favorise aussi l'apparition de certains insectes ravageurs dans la commune. En 2022, 15 628 agriculteurs ont été touchés par le phénomène (Evaluations Agriculture et action sociale).

Alea 8 : Débordement de la crise du sahel

Le débordement de la crise du Sahel est caractérisé par des attaques des groupes armés non étatiques entraînant des dégâts matériels importants, de nombreux blessés, des pertes en vies humaines et des milliers de personnes déplacées et réfugiées. Aujourd'hui, cette crise touche toutes les communes de la région des savanes et celle de Oti 1 a été victime d'une attaque aux engins explosifs improvisés à Bonzoukou dans le canton de Mango faisant des blessés et des morts. En outre, la commune accueille dans ce contexte certaines personnes déplacées en lien avec le débordement de la crise du sahel, ce qui exerce une pression sur les ressources naturelles disponibles dans la commune. De 2022 à 2024, la commune a enregistré 346 déplacés (Evaluations ANPC).

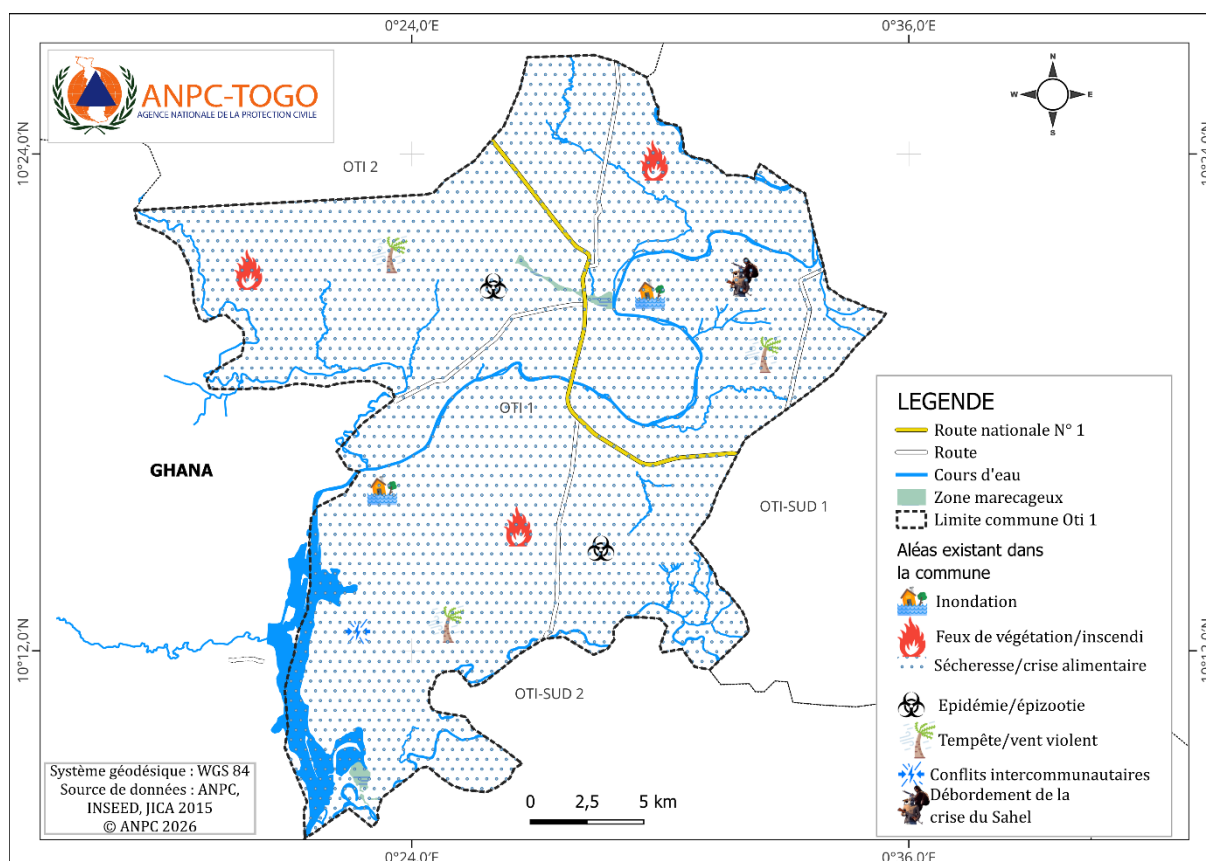


Figure 1 : Carte des aléas de la commune

2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES

Selon les analyses de la cartographie des aléas, il apparaît que les aléas majeurs identifiés actuellement sont les suivants : inondations, tempêtes/vents violents, feux de végétation/incendie, conflits intercommunautaires, épidémies/épizooties/épiphyties, sécheresse/crise alimentaire et débordement de la crise du sahel.

La méthode d'hiérarchisation utilisée consiste à calculer dans un premier temps la sévérité de chaque aléa sur une période donnée (au moins 5 ans). Les aléas sont ensuite hiérarchisés sur la base de la valeur de leurs sévérités. La sévérité est obtenue par le produit de la valeur de la probabilité et celle de l'impact comme suit : $\text{Sévérité} = \text{Probabilité} \times \text{Impact}$.

La probabilité est estimée sur la base de la fréquence de survenue de l'aléa sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte).

L'impact est une estimation des pertes potentielles sur la population, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement exposés. La mesure de l'impact se fait sur la base de plusieurs indicateurs selon l'aléa considéré. Une note est affectée à chaque indicateur sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte). Les valeurs des indicateurs sont ensuite agrégées pour disposer de la valeur de l'impact.

Les résultats de la hiérarchisation des aléas se présentent dans le tableau (No1) ci-dessous

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités

Aléas	Probabilité de survenue	Impact	Sévérité	Rang
Inondations	3	3	9	1 ^{er}
Tempêtes/Vents violents	3	3	9	2 ^{eme}
Conflits intercommunautaires	2	3	6	3 ^{eme}
Sécheresse/crise alimentaire	3	2	6	4 ^{eme}
Incendies/Feux de végétations	1	2	2	5 ^{eme}
Sécheresse/crise alimentaire	1	2	2	5 ^{eme}
Epidémies/Epizooties/Epiphyties	1	1	1	6 ^{eme}
Débordement de la crise du sahel	1	1	1	7 ^{eme}

A l'issue de la hiérarchisation, les trois principales contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois, se présentent dans l'ordre suivant : les inondations, tempêtes/vents violents et les conflits intercommunautaires.

3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS

3.1 Définition des scénarii

3.1.1 Contingence 1 : inondations

Meilleur cas	De rares localités de la commune connaissent des pluies régulières qui n'occasionnent pas de dégât matériel ni de perte en vies humaines.
Cas probable	Plusieurs localités de la commune connaissent des pluies entraînant des inondations. Ces inondations occasionnent certains sinistres et dégâts tels que l'écroulement de certaines maisons et édifices, destruction de cultures, érosion et submersion de certaines voies perturbant les activités économiques.
Pire cas	La majorité des localités de la commune est touchée par des inondations, occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines (noyade et écroulement). Principalement on note la perte des animaux, la destruction des maisons, des récoltes, l'effondrement d'infrastructures socio-collectives et économiques. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une centaine de blessés graves, une dizaine de morts et huit cent (800) sans-abris. Par ailleurs, on dénombre quatre cent (400) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine. Amplitude : 60 % du territoire de la commune. Localisation : tous les cantons de la commune.

3.1.2 Contingence 2 : tempêtes/ vents violents

Meilleur cas	De rares localités de la commune connaissent des tempêtes/vents violents qui occasionnent des dégâts matériels très négligeables.
Cas probable	Certaines localités de la commune connaissent des tempêtes/vents violents qui occasionnent certains dégâts tels que l'averse des cultures, la destruction des habitations, des infrastructures socio-économiques, faisant des blessés graves voire des pertes en vies humaines et des sans-abris.
Pire cas	La majorité de la commune est touchée par des vents violents accompagnés ou non de pluies, ravageant tout sur leur passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Principalement, on note la perte des animaux, la destruction des maisons, des récoltes et arbres, des infrastructures socio-collectives et économiques. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une soixantaine de blessés graves, une dizaine de morts et huit cents (800) sans-abris. Par ailleurs, on dénombre quatre cents (400) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine. Amplitude : 60 % du territoire de la commune Localisation : tous les cantons de la commune.

3.1.3 Contingence 3 : conflits intercommunautaires

Meilleur cas	Les cantons de la commune Oti 1 connaissent des conflits bien gérés
Cas probable	Certains villages de la commune connaissent des intrusions des bouviers dans les champs des agriculteurs. De même certaines communautés revendiquent des parcelles communes (conflits fonciers). Ces situations entraînent des altercations avec des conséquences mineures souvent réglées au niveau des chefferies et brigades de gendarmeries avec l'appui de la municipalité.
Pire cas	Plusieurs villages de la commune connaissent une recrudescence de la destruction des champs. Un conflit généralisé éclate, aussi, plusieurs communautés revendiquent des parcelles communes (conflits fonciers). Des conflits entre les éleveurs et agriculteurs, entre communautés ; des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines (01 décès), destruction des cultures (08ha), des récoltes (56t) et destruction du bétail (30 têtes), incendie des habitations (07), fuite des bouviers (20 personnes), la non exploitation de plusieurs hectares dus au cantonnement Amplitude : 40 % du territoire de la commune Localisation : tous les cantons de la commune

3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles

3.2.1 Cas de la contingence 1 : inondations

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Réurrence et abondance des pluies ; Réduction de la visibilité ; Etendue de la pluie ; Obstruction des caniveaux ; Construction dans des zones inondables ; Envahissement des habitations, routes, pistes et champs.	Ecroulement des habitations, écoles, les centres de santé, ponts...; Nombreux sans abris, Déplacement des populations ; Pollution d'eau ; Augmentation du coût de transport ; Augmentation des cas de maladies diarrhéiques causant de plus en plus de décès ; Submersion et perturbations des axes routiers ; Perturbation des réseaux électrique et téléphonique ; Perturbation des services et écoles, Ralentissement des activités socioéconomiques ; Blessés et perte en vies humaines ; Dévastation des cultures ; conflits entre agriculteurs et éleveurs ; Réduction des parcelles cultivables et des pâturages.

3.2.2 Cas de la contingence 2: tempêtes/vents violents

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Assombrissement de la nature en pleine journée ; Grands nuages de poussière avec réduction de la visibilité ; Tonnerre et éclairs ; Variation brusque de la température ambiante ; Vitesse élevé du vent.	Dévastation de couvert végétale, édifices et habitations ; Plusieurs personnes sans-abris ; Augmentation des cas de maladies respiratoires (méningite, asthme, pneumonie, etc.) ; Encombrement des axes routiers ; Perturbation des réseaux électrique et téléphonique ; Pollution d'eau et de l'air ; Chute des arbres ; Destruction de vivres et non vivres ; Chavirement des barques et pirogues dans les rivières ; Blessés et perte en vies humaines

3.2.3 Cas de la contingence 3 : conflits intercommunautaires

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Mésentente entre éleveurs et agriculteurs ; Recrudescence des intrusions des bouviers dans les champs ; Niveau de violence et de litige lié à l'accès aux ressources naturelles ; Diminution des ressources naturelles (pâturage, eau, terre) ; Sous ou sur-évaluation des dégâts par les techniciens agricoles ; Problème foncier	Destruction des cultures, des récoltes ; Destruction des habitations ; Blessés et pertes en vies humaines ; Destruction du bétail ; Incendie des habitations ; Fuite des bouviers. ; Cantonnement ; Rupture des liens inter-ethniques (divorce...)

4 CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE

4.1 Capacités des acteurs d'intervention

Le plan local de réduction des risques de catastrophes prend en compte les actions de résilience pour réduire substantiellement la vulnérabilité de la commune face aux risques majeurs. Ce plan renseigne sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la municipalité en matière de RRC. Il décline les actions prioritaires notamment, la compréhension des risques de catastrophes, le renforcement de la gouvernance en RRC, l'investissement en RRC et le renforcement de l'état de préparation de la commune en cohérence avec les principaux aléas retenus.

Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Mairie	Mango	Personnels (21) Maire, Adjoint au Maire, SG, et Conseillers (11) Personnel technique (04)	02 VL, 02 camions (en panne), 01 tracteur et remorque, 02 motos tout terrain, 01 tricycle, petits outillages de travaux publics	Coordonner toutes les actions de prévention, préparation et de réponse aux situations d'urgence en collaboration avec les sectoriels (construction et entretien des ouvrages d'assainissement, gestion des déchets solides et boues de vidange, délivrance des permis de construire, acquisition/réquision du matériel d'intervention, évaluations post-catastrophes, assistances humanitaires, etc.)
ANPC	Mango	Cadres (08)	01 VL, 02 motos tout terrain, stock de non vivres, gilets de sauvetage, tentes	Gérer les situations d'urgences et/ou de catastrophes (évaluations rapides post catastrophes et assistance humanitaire, IEC, etc.).
CIPLEV	Mango	Personnel : (09)	06 Motos tout terrain	Faire l'alerte précoce, Assurer la gestion pacifique des conflits Réaliser les IEC
Solidarités	Mango	DP Assistants sociaux (01)	(01) moto tout terrain, stock de non vivres, tentes (0).	Faire des évaluations rapides post catastrophes ; Fournir une assistance humanitaire et le soutien psychosocial ; Réaliser les IEC
Eau et assainissement (TdE)	Mango	Agents formants (12)	Adduction TdE dans la Commune, 01 château d'eau, Captage d'eau dans le fleuve Oti 01 station de traitement d'eau	Assurer l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux ouvrages d'assainissement à la population Réaliser les IEC sur l'ingénierie sociale autour des points d'eau Faire la prévision des crues des cours d'eau Collecter les données hydrologiques pour le SAP
Santé	Tous les cantons	Personnel (128),	1CHP, 1CMS, 1CMA, 04 USP, 02 centres de santé privés et confessionnels, Dépôt de Pharmacies (06),	Assurer la prise en charge, la surveillance épidémiologique, le WASH et le PEV. Mettre à disposition des centres de santé pour servir de sites d'accueil. Les centres de santé peuvent servir de sites d'accueil

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Education	Tous les villages	Enseignants préscolaires:(136) Enseignants primaires : (523)	164 EPP, 15 CEG, 5 Lycées	Assurer l'éducation sur la RRC à travers l'intégration de la thématique dans les curricula scolaires Mettre à disposition les établissements scolaires pour servir de sites d'accueil
Transport (ANAMET)	Mango	Chef station (01), Techniciens (4) Techniciens bénévoles (5), Cadres (6), Collecteurs de données (4)	Stations météo automatiques Oti 1 (1) Pluviomètres (5) VL (0), Motos (1)	Faire la prévision météorologique (saisonnière, mensuelle, hebdomadaire et journalière), la prévision agro météorologique et la prévision climatique Collecter les données pour le SAP
Corps des sapeurs-pompiers (CSP)	Dapaong	Officiers	Des moyens logistiques disponibles	Assurer le secours et sauvetage des populations et protéger leurs biens Gérer les incendies, feux de forêt et autres catastrophes etc.
FDS	Mango et Faré	01 Bataillon blindé 01 Compagnie 01 Brigade de gendarmerie 01 Escadron 01 Commissariat de police 01 CRI 01 poste de police	Des moyens logistiques disponibles	Assurer la sécurité des personnes et des biens Participer au secours d'urgence Renseigner les autorités locales
Environnement	Mango	01 Direction régionale 01 Direction préfectorale	02 VL, 05 Motos tout terrain ; 01 tricycle	Contribuer à la gestion des situations d'urgences (logistique, IEC, reboisement)
OTR	Mango	01 Unités de douane 01 Bureau des impôts	Des moyens logistiques disponibles	Collecter les taxes, impôts et les droits de douanes

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Croix rouge togolaise (CRT)	Mango	02 sections locales 368 volontaires	Kits de premiers secours	Faire la prévention des RC ; Assurer les premiers secours Collecter de données pour le SAP communautaire (Balises d'alerte) ; Faire la formation en premier secours ; mettre en place les équipes locales de réponse aux catastrophes (CDRT)
OSC	Mango	Responsables des ONG (05) et Associations (12)	Des moyens logistiques disponibles	Contribuer au renforcement de la résilience face aux RRC à travers les activités communautaires
Leaders religieux	Mango		Des moyens logistiques disponibles	Réaliser les IEC Soutenir les victimes
Médias et Télécommunications	Mango	Personnel : 31	Yas, moov Radio communautaire la voix de l'Oti, Radio Nafa et radio de l'Espérance Mango matin (en ligne) ATOP (1)	Faire la diffusion des informations, la sensibilisation et la communication pour le changement de comportement, Assurer la bonne couverture du réseau téléphonique et internet

4.2 Hypothèses de planification

4.2.1 Hypothèses de planification de la contingence 1 : Inondations

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement/difficulté d'accès aux zones/insécurité.	Installation des postes de soins mobiles ; aménagement des voies, Renforcement de la présence des FDS ; Evacuation par voie fluviale et aérienne ; Mobilisation de la logistique de la CRT, des privés et OSC.
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil ; méfiance et réticence des familles d'accueil ; vulnérabilité des hôtes ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centres communautaires...), sensibilisation et appui des familles hôtes ; construction des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les victimes surtout les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes Non adhésion des communautés/barrières culturelles	Sensibilisation des populations Renforcement des capacités des acteurs concernés
Les cas de malnutrition sont pris en charge	Insuffisance d'aliments nutritifs appropriés ; Insuffisance des spécialistes en nutrition ; Insuffisance de moyens financiers.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora). Renforcement des capacités du personnel soignant et les ASC.
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels ; Inexistence des magasins de stockage ; Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local ; Difficultés d'accès aux zones/Insécurité.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Construction des magasins de stockage ; Pré positionnement des vivres et non vivres ; Assistance par largage ; Aménagement des voies ; Renforcement de la présence des FDS
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique, mobiliers scolaires (table-banc, bureau, armoire) et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, du privé, des ONG et de la diaspora) ; Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.
Les habitations et les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora) ; Formation des artisans à la construction résiliente.

4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2 : Tempêtes/vents violents

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, méfiance et réticence des familles d'accueil ; Vulnérabilité des hôtes ; Insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centre communautaire...) ; Sensibilisation des familles ; Construction des sites d'accueil ; Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, du secteur privé, des ONG, de la diaspora et privés).
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement/ difficultés d'accès aux zones/Insécurité.	Installation des postes de soins mobiles/aménagement des voies ; Renforcement de la présence des FDS/Evacuation par voie fluviale et aérienne/Mobilisation de la logistique des privés et OSC.
Les cas de malnutrition sont pris en charge	Insuffisance des aliments spécialisés nutritifs ; Insuffisance des spécialistes en nutrition ; Insuffisance de moyens financiers.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, de la diaspora et privés) ; Renforcement des capacités du personnel soignant et les ASC.
Les victimes surtout les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes ; Non adhésion des communautés/barrières culturelles	Sensibilisation des populations ; Renforcement des capacités des acteurs concernés
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels ; Inexistence des magasins de stockage ; Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local ; Difficultés d'accès aux zones/Insécurité	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, de la diaspora et privés) ; Construction des magasins de stockage Pré positionnement des vivres et non vivres ; Assistance par largage ; Aménagement des voies ; Renforcement de la présence des FDS
Les habitations et les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora) ; Formation des artisans à la construction résiliente.
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.

4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : Conflits intercommunautaires

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les déplacés sont accueillis et installés sur les sites d'accueil sécurisés.	Inexistence des sites d'accueil ; Risque d'insécurité sur les terrains publics ; Risque de survenu de maladies épidémiques sur les sites d'accueil ; Insuffisance de moyens financiers et matériels ; Insuffisance du personnel des FDS.	Construction des sites d'accueil ; mise en place des dispositifs d'hygiène et assainissement ; Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, de la diaspora et privés) ; Renforcement de la présence des FDS.
Les blessés sont pris en charge à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement ; Difficultés d'accès aux zones/Insécurité.	Recours au matériel des FDS ; Evacuation des blessés graves ; Installation des postes médicaux avancés ; Renforcement de la présence des FDS.
Les déplacés sont assistés en vivres, non vivres et approvisionnés en eau potable.	Indisponibilité de vivres et non vivres ; Insuffisance de moyens financiers et matériels.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, de la diaspora et privés).
Les victimes sont assistées pour la réhabilitation des habitations	Insuffisance de capacité en matière d'évaluation des dommages ; Insuffisance de moyens financiers.	Recours à l'ANPC, Solidarités, Agriculture pour les évaluations rapides ; Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, de la diaspora et privés).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, de la diaspora et privés) ; Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.
Les agriculteurs, éleveurs et propriétaires terriens sont sensibilisés sur le vivre ensemble.	Manque de cohésion sociale et recrudescence des violences	Organiser des campagnes de sensibilisation sur la cohésion sociale et le vivre ensemble ; Etablir un protocole d'entente entre les agriculteurs, éleveurs et propriétaires terriens et veiller à son respect.

5 PLAN DE REPONSE

5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : Inondations

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et autorités locales.	
b. Objectifs (pour 600 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et non vivres ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Aménager les voies d'accès alternatives ; - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et de relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, CSP, FDS, Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, des solidarités, de l'environnement, CDB, SNU, ONG/OSC, la CRT, Médias	-Assurer le secours et sauvetage ; -Collecter, analyser et diffuser les données ; -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; -Distribuer les vivres et non vivres, les intrants agricoles et les médicaments ; -Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées ; -Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après les inondations ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; -Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens.
e. EVALUATION	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, FDS, Solidarités, Santé, Agriculture, Eau et Assainissement, Travaux publics/Pistes rurales, CRT, VPC, OSC, ...	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	
- Logistique de la mairie - Logistique de la gendarmerie et de la police - Logistique des Sapeurs-pompiers et de l'ANPC - Logistique des différentes Directions Régionales - Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.
g. Ressources financières	
Ressources financières internes	

Ressources de l’Etat, mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts (24 heures).	Mairies, ANPC, Solidarités, Agriculture, CRT, FDS, SNU présentes dans la région, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Mairies, Directions préfectorales et régionales, ANPC, Solidarités, ANAMET, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Maire

5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : Tempêtes/Vents violents

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et autorités locales.	
b. Objectifs (pour 800 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Dégager les voies encombrées par les débris (arbres, habitations, etc.) ; - Rétablir les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées ; - Assurer une communication officielle et rassurante.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, CSP, FDS, Agriculture, Santé, Solidarités, Environnement, CDB, SNU, OSC et la CRT, TP.	Assurer le secours et sauvetage ; Collecter, analyser et diffuser les données ; Mobiliser les ressources ; Distribuer les vivres et les biens non alimentaires, les intrants agricoles et les médicaments ; Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées ; Sensibiliser les populations sur les mesures préventives aux urgences ; Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial ; Sécuriser et protéger les personnes affectées.
e. EVALUATION	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, FDS, Solidarités, Santé, Agriculture, Eau et Assainissement, Travaux publics/Pistes rurales, CRT, VPC, OSC...	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	

Ressources humaines		
Toutes les catégories d’agents de l’Etat, des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
• Logistique de la mairie • Logistique de la gendarmerie et de la police • Logistique des Sapeurs-pompiers et de l’ANPC • Logistique des différentes Directions Régionales. • Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés		Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l’Etat, mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts (48 heures).	Directions préfectorales et régionales, CRT, SNU présentes dans la région, élus locaux et l’administration communale, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Mairies, Directions préfectorales et régionales, CRT, SNU, OSC, etc.	Maire

5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : Conflits intercommunautaires

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations sécuritaires et locales.	
b. Objectifs pour 30 ménages	
- Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Rétablir les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Assister les personnes affectées en vivres et non vivres ; - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées ; - Sensibiliser les agriculteurs, éleveurs et communautés sur la cohésion sociale et le vivre ensemble ; - Assurer une communication officielle et rassurante.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Mairie et FDS	Assurer la coordination de la préparation, de règlement du conflit et du relèvement.
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
Mairie, FDS, ANPC, CSP, Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, des solidarités, de l'environnement, CDB, les PTF, OSC, Chefferie	Assurer le secours et sauvetage ; Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; Distribuer les vivres et les non vivres ; Collecter, analyser et diffuser les données ; Intensifier la communication sur la cohésion sociale et le vivre ensemble ; Prendre en charge les personnes affectées sur le plan

traditionnelle, CIPLEV, PURS, comités de paix de HCRRUN et la CRT.	médical et psychosocial ; Sécuriser et protéger les personnes affectées ; Construire et réhabiliter des abris.	
e. Evaluation		
Acteurs	Activités	
Mairie, FDS, ANPC, CSP, Directions préfectorales et régionales de l’agriculture, de la santé, des solidarités, de l’environnement, CDB, les PTF, OSC, Chefferie traditionnelle, CIPLEV, PURS, comités de paix de HCRRUN, la CRT et les VPC.	Evaluer l’ampleur des dégâts, pertes et besoins d’assistance.	
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d’agents de l’Etat et des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
• Logistique de la Mairie ; • Logistique de l’ANPC ; • Logistique de la gendarmerie, de la police ; • Logistique des Sapeurs-pompiers ; • Logistique des différentes Directions préfectorales et régionales ; • Logistique des comités de base, des OSC et des privés.	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Fonds du gouvernement, de la Commune, des OSC et des Privés	Créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des réunions de crise et d’appel de fonds	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts (48 heures).	Directions préfectorales et régionales, CRT, PTF présents dans la région, les élus locaux et l’administration communale, les OSC, etc.	Maire, FDS, ANPC
Monitoring	Mairies, FDS, directions préfectorales, les autorités des communes sœurs, CRT, PTF, OSC, etc.	Maire, FDS, ANPC

6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux trois contingences retenues à savoir inondations, tempêtes/vents violents et conflits intercommunautaires.

Nº	Intitulés	Inondation	Vents violents	Conflits intercommunautaires	TOTAL
1	Préparation	125 420 000	23 200 000	4 905 600	153 525 600
2	Réponse	67 600 000	29 200 000	31 232 500	128 032 500
3	Relèvement	18 600 000	26 500 000	75 000 000	120 100 000
4	Coordination	10 581 000	11 770 000	5 556 905	27 907 905
TOTAL		222 201 000	90 670 000	116 695 005	429 566 005

Le coût total du Plan de Contingence 2026-2028 de la commune Oti 1 s'élève à **quatre cent vingt-neuf millions cinq cent soixante-six mille cinq franc (429 566 005) FCFA** sous réserve des coûts non estimés (PM).

7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES

Le maire est responsable de la mise en œuvre du plan communal de contingence en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique de l'antenne de l'ANPC. Il est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal

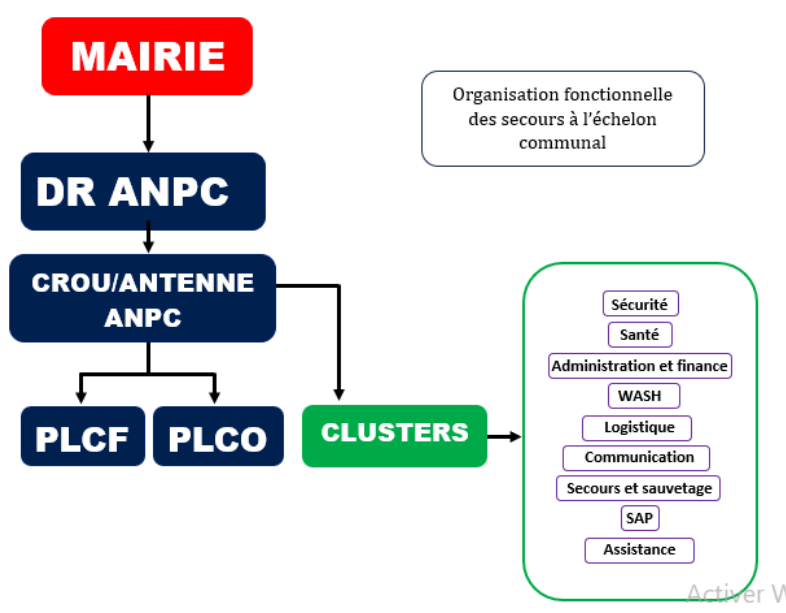


Figure 2 : Schéma de la coordination

Conclusion

Le profil humanitaire de la commune présente des aléas d'ordre naturel et anthropique à savoir les inondations, tempêtes/vents violents, feux de végétation/incendies, conflits intercommunautaires, épidémies/ épizooties/épiphyties, les poches de sécheresse, le débordement de la crise du sahel etc. L'analyse des données desdits aléas collectées auprès des acteurs de la plateforme locale a permis de retenir les aléas majeurs objet du présent plan.

L'atelier d'élaboration du PCC a retenu sur la base de la grille d'analyse trois (03) aléas qui sont apparus comme les plus récurrents et les plus sévères selon les réalités de la commune. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de la plateforme communale RRC. Il reste un outil d'orientation, d'aide à la prise de décision et de plaidoyer.

Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (Autorités administratives, traditionnelles et coutumières, services techniques préfectoraux, Organisations de la société civile, médias, Comités de développement à la base, etc.). Ceci nécessite pour son appropriation, une large diffusion à travers les canaux les plus appropriés de la commune. Ce plan est dynamique et peut être actualisé avant échéance suivant l'évolution de la situation humanitaire de la commune.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Aléa : un aléa est un phénomène naturel ou provoqué par l'homme, qui peut causer des dommages physiques, des pertes économiques, ou menacer la vie humaine et le bien-être, s'il se produit dans une région habitée par l'homme, une zone agricole ou industrielle.

Catastrophe : Evénements, ou succession d'événements, qui crée des victimes et provoque des dommages et/ou des pertes dans les biens, l'infrastructure, les services vitaux et les moyens de subsistance, à un degré qui dépasse les capacités normales des communautés de faire face sans assistance extérieure.

Assistance humanitaire : consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes.

Evaluation des aléas (« analyse » des aléas) : Processus par lequel on estime, pour une zone définie, les probabilités d'occurrence d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une magnitude donnée, dans un laps de temps spécifié. L'évaluation des aléas implique l'analyse de témoignages historiques formels ou informels, et une interprétation qualifiée des cartes topographiques existantes, géologiques, géomorphologiques, hydrologiques, et de celles montrant l'usage du sol.

Évaluation des risques (analyse des risques) : Processus par lequel sont déterminées la nature et l'amplitude des pertes (dus à une catastrophe) qui peuvent être anticipées dans une région particulière et dans un laps de temps spécifié. Une évaluation des risques implique une analyse et une combinaison des données théoriques et des données empiriques sur les points suivants : les probabilités de réalisation d'aléas de catastrophes connues, de forces ou d'intensités données, pour chaque région (« carte des aléas ») ; les pertes (aussi bien physiques que fonctionnelles) attendues de l'impact de chaque menace de catastrophe potentielle, pour chaque élément menacé, dans chaque zone (« analyse de la vulnérabilité » et « estimation des pertes attendues »).

Résilience : Aptitude d'un individu, d'une communauté, ... à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Risque : Pour des raisons pratiques, le risque est défini comme les pertes attendues (pertes de vies, blessures, dommages à la propriété, grave perturbation des activités économiques) causées par un phénomène particulier. Le risque est fonction de la probabilité d'occurrence particulière des aléas et des pertes que chacun d'eux va causer.

Vulnérabilité : Degré auquel une communauté, une structure, un service ou une région géographique vont vraisemblablement souffrir des dommages ou de graves perturbations sous l'impact d'une catastrophe menaçante particulière, dommages dus à leur nature, à leur type de construction, et à leur proximité d'une zone dangereuse ou d'une région favorable aux catastrophes.

Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux inondations

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Faire l'état des lieux des ouvrages d'assainissement (03 sorties)	_Pick up (02) _Carburant (400 litres) _ Prise en charge 08 techniciens)	_Pick up (02) _Carburant (0) _ Prise en charge (0)	Carburant (400 litres) _ Prise en charge (08 techniciens)	520 000	janvier –février
1.2	Entretien des ouvrages d'assainissement et équipements	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	fevrier – mars
1.3	Aménagement des voies d'accès (rechargement de 15 km)	_Chargeur (01) _ Benne (02) _ Grader (01) _ Camion-citerne (01) _ Carburant (15 000 litres)	-	_Chargeur (01) _ Benne (02) _ Grader (01) _ Camion-citerne (01) _ Carburant (15 000 litres)	50 000 000	février – mars
1.4	Acquisition des motopompes avec accessoires (grosses, moyennes, petites, tuyaux d'alimentation,	_Grand Model (05)	0	_Grand Model (05)	20 000 000	fevrier- mars

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
	de refoulement et d'aspiration)	_ Petit Model (05)		_ Petit Model (05)		
1.5	Acquisition de 02 groupes électrogènes mobiles	6 000 000	-	6 000 000	6 000 000	fevrier –mars
1.6	Achat de médicaments et de solutés pour 200 blessés (kit de premiers secours)	200 kits	-	200 kits	10 000 000	
1.7	Acquisition de produits, matériels et équipements de désinfection	_Pulvérisateurs (40)	-	_Pulvérisateurs (40)	3 600 000	mars-avril En collaboration avec la DHAB
		_EPI (80)		_EPI (80)		

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.8	Pré positionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection à la Formation Sanitaire Chef-lieu de la commune	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	mars-avril En collaboration avec la DPS
1.9	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	février-mars En collaboration avec la DPS
1.10	Mettre en place la plateforme locale RRC	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	janvier –février En collaboration avec l'ANPC

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.11	Acquisition des poubelles (100) et sacs poubelles (10 rlx de 20)	100	-	100	800 000	fevrier –mars
1.12	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...)	2 000	-	2 000	10 000 000	avril - mai En collaboration avec l'ANPC
1.13	Identification et évaluation des sites d'accueil	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	janvier –fevrier En collaboration avec l'ANPC

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.14	Suivi de la mise en œuvre de la réglementation sur l'occupation du sol (sensibilisation, interdiction, sanction)	PM	PM	PM	0	janvier – mars
1.15	Installation des panneaux d'interdiction de construire dans les zones inondables	PM	PM	PM	0	janvier – février
1.16	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	Reproduction des plans ; les dépliants, gadgets...(1000000)	-	1 000 000	1 000 000	février et aout En collaboration avec l'ANPC

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.18	Acquisition et pré positionnement du matériel d'intervention (gilets de sauvetage, tentes, bâches à eau, bladers, EPI...)	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	fevrier –mars et aout –septembre en collaboration avec l'ANPC
1.19	IEC (émissions radio télévisées, sensibilisation de masse, kits de communication...)	500 000	-	500 000	500 000	fevrier – novembre En collaboration avec l'ANPC
1.20	Acquisition et installation des limnimètres sur les cours d'eau	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	fevrier – avril En collaboration avec l'ANPC

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.21	Renforcement de capacités des chefs traditionnels, CDB, des leaders d'opinion	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	fevrier – avril
	Sous-Total I				125 420 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Prise en charge médicale et psychosociale de 200 sinistrés	10 000 000	0	10 000 000	10 000 000	mai-novembre En collaboration avec la DPS et l'AS
2.2	Installation des postes de soins mobiles	PM	PM	PM	0	mai-juin En collaboration avec la DPS
2.3	Construction des ouvrages sanitaires (10 latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	_latrines (10) _dispositifs de lave main (100) _douches (20) s	0	_latrines (10) _dispositifs de lave main (100) _douches (20)	5 600 000	mars-avril En collaboration avec la DHAB

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.4	Distribution des comprimés de chlore et approvisionnement en eau potable	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	avril- juin En collaboration avec la DHAB
2.5	Désinfection des sites et habitations	_Carburant (5 litres * 5 jours * 2 motos * 20 équipes) _Prise en charge 5000*4 agent*20 équipes * 5 jours)	0	_Carburant (5 litres * 5 jours * 2 motos * 20 équipes) _Prise en charge 5000*4 agent*20 équipes * 5 jours)	500 000	avril à juin et septembre à novembre En collaboration avec la DHAB
2.6	Distribution des poubelles et sacs poubelles aux sinistrés	PM	PM	PM	0	avril à juin et septembre à novembre
2.7	Pompage et évacuation des eaux dans les zones inondées	_Carburant (5jours*34 10 motopompes PM*50 litres d'essence / jour *700F)	0	_Carburant (5jours*34 10 motopompes PM*50 litres d'essence / jour *700F)	500 000	mai à octobre

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.8	Assistance en vivre, non vivre et eau potable	_ 3 repas / jour pour les sinistrés sur les sites d'accueil _ acquisition de 1000 sacs de maïs et 1000 sacs de riz pour les sinistrés non relocalisés	0	_ 3 repas / jour pour les sinistré sur les sites d'accueil _ acquisition de 2000 sacs de maïs et 2000 sacs de riz pour les sinistrés non relocalisés	50 000 000	mai- juin et septembre – octobre En collaboration avec l'ANPC
2.9	Installation et sécurisation des sinistrés sur les sites d'accueil	_Convoyage et montage des tentes	0		3 000 000	mai- juin et septembre – octobre En collaboration avec le MSPC
2.10	Prise en charge des cas de malnutrition	2000000 (100 enfants * 20000 F)	0	2000000 (100 enfants * 20000 F)	0	mai-juin et septembre –octobre En collaboration avec la DPS
2.11	Scolarisation des enfants déplacés	3000000 (200 élèves * 20000 F)	0	3 000 000	3 000 000	mai- juin et septembre – octobre
	Sous-Total II				67 600 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
3.1	Construction et entretien des ouvrages d'assainissement	PM	0	PM	0	pluriannuelle
3.2	Réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable	PM	0	PM	0	pluriannuelle
3.3	Surveillance de la qualité de l'eau (2 analyses de 20 échantillons d'eau de boissons)	Coût de la prestation (2 * 20 échantillons * 60000 F)	0	Coût de la prestation (2 * 20 échantillons * 60000 F)	2 400 000	juillet – aout et novembre En collaboration avec la DRE
3.4	Désinfection des sites d'accueil des sinistrés	200 000	0	200 000	200 000	juillet – aout et novembre En collaboration avec la DHAB
3.5	Appui aux ménages sinistrés pour la relance des AGR	15 000 000	0	15 000 000	15 000 000	juillet et novembre

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
3.6	Construction et réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	0	PM	0	pluriannuelle
3.7	Accompagnement des sinistrés auprès des institutions financières	1000000	0	1000000	1 000 000	mars – octobre
3.8	Construction et réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	0	PM	0	pluriannuelle
3.9	Identification d'un site pour la construction d'un centre pour les sinistrés dans la commune	PM	PM	PM	0	pluriannuel En collaboration avec l'ANPC

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
3.10	Construction d'un site pour les sinistrés dans la commune	PM	PM	PM	0	pluriannuel En collaboration avec l'ANPC
3.11	Equipement du centre des sinistrés	PM	PM	PM	0	pluriannuel En collaboration avec l'ANPC
	Sous-Total III				18 600 000	
	TOTAL				211 620 000	
	Coordination (5%)				10 581 000	
	TOTAL GENERAL				222 201 000	

Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux tempêtes/vents violents

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Construction de 4 PEA (poste d'eau autonome)	PM	-	PM	0	fevrier – novembre En collaboration avec la DRE
1.2	Organiser des campagnes de reboisement pour la réalisation des brises vents végétatifs	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	fevrier – novembre En collaboration avec le MERF
1.3	Organiser des associations (VEC, Artisans, CDB, ONG, groupements de femmes, élèves) pour l'entretien des arbres	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	fevrier – novembre En collaboration avec le MERF
1.4	Acquisition de trois (03) tronçonneuses	2 100 000	-	2 100 000	2 100 000	fevrier – novembre

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.5	Achat de médicaments et de solutés pour 100 blessés (kit de premiers secours)	100 kits	-	100 kts	5 000 000	avril – mai En collaboration avec la DPS
1.6	Pré positionnement de produits, matériels et équipements de désinfection	_Pulvérisateurs (40) _EPI (80)	_Pulvérisateurs (10) _EPI (0)	_Pulvérisateurs (30) _EPI (80)	3 600 000	mars – avril En collaboration avec la DHAB
1.7	Pré positionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection à la Formation Sanitaire Chef-lieu de la commune	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	mars – avril En collaboration avec la DPS
1.10	Identification et évaluation des sites d'accueil	500 000	-	500 000	500 000	janvier –février

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
						En collaboration avec l'ANPC
1.13	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	fevrier et aout En collaboration avec l'ANPC
1.14	IEC (émissions radio télévisées, sensibilisation de masse, kits de communication...)	3 000 000	-	3 000 000	1 000 000	fevrier – novembre En collaboration avec l'ANPC
	Sous-Total I				23 200 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Prise en charge médicale et psychosociale des sinistrés	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	mai- novembre En collaboration avec la DPS et l'AS
2.2	Installation de 2 postes de soins mobiles	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
						mai-juin En collaboration avec la DPS
2.3	Construction de 10 ouvrages sanitaires (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	4 000 000	0	4 000 000	4 000 000	mars-avril En collaboration avec la DHAB
2.4	Approvisionnement en eau potable avec un camion-citerne	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	En collaboration avec la DRE et CSP
2.5	Distribution des comprimés de chlore	_comprimés de chlore (1 plaquette * 5000 ménages)	0	_comprimés de chlore (1 plaquette * 5000 ménages)	1 000 000	avril-juin En collaboration avec la DHAB
2.6	Distribution des poubelles et sacs poubelles aux sinistrés	200 000	0	200 000	200 000	Lors du sinistre

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.7	Assistance en vivre, non vivre	_100 sacs de maïs et 100 sacs de riz _tôles et pointes	0	_100 sacs de maïs et 100 sacs de riz _tôles et pointes	20 000 000	En collaboration avec l'ANPC
2.8	Installation des sinistrés dans les familles d'accueil	PM	0	PM	0	En collaboration avec l'ANPC
2.9	Installation et sécurisation des sites d'enregistrements des-sinistrés	4 000 000	0	4 000 000	0	En collaboration avec l'ANPC
2.11	Scolarisation des enfants sinistrés	PM	0	PM	0	mai- juin et septembre – octobre
2.12	Installation, équipement des salles de classes mobiles	PM	PM	PM	0	mai- juin et septembre – octobre
	Sous-Total II				29 200 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
3.1	Réhabilitation des ouvrages socio-collectifs (écoles, marchés, centres de santé, route, etc)	PM	-	PM	0	après la crise
3.2	Réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable (PEA)	PM	0	PM	0	Pluriannuelle ; En collaboration DRE
3.3	Appui aux ménages sinistrés pour la relance des AGR	25 000 000	-	25 000 000	25 000 000	après la crise
3.4	Accompagnement des sinistrés auprès des institutions financières	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	après la crise

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
	Désinfection des sites d'accueil	500 000	0	500 000	500 000	
3.5	Construction/réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	0	PM	0	pluriannuelle
	Sous-Total III				26 500 000	
	TOTAL				78 900 000	
	Coordination (5%)				3 945 000	
	TOTAL GENERAL				82 845 000	

Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse aux conflits intercommunautaires

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Achat de médicaments et de solutés	Médicaments ; Solutés et consommables		Médicaments ; Solutés et consommables	1 800 000	
1.2	Pré positionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection dans les DPS	1Vehicule ; Carburant ; manutention ; magasin ; magasinier	1Vehicule ; Carburant ; manutention ; magasin ; magasinier	Carburant	50 000	
1.3	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires	2 Formateurs de niveau régional ; 14 participants ; 1 chauffeur ; 1 véhicule ; une salle ; prise en charge ; vidéo projecteur ; 20l de carburant	2 Formateurs de niveau régional ; 14 participants ; 1 chauffeur ; 1 véhicule ; une salle ; vidéo projecteur	Prise en charge ; location de salle et carburant	2 000 000	
1.4	réunions de la plateforme locale RRC				400 000	
1.5	IEC (émissions radio)	Radio et ressources humaines	Ressources humaines	Radio	150 000	
1.6	IEC (5 sensibilisations de masse)	Voiture ; carburant ; ressources humaines ; matériels sonos ; chaises ; collation	Voiture ; ressources humaines	Carburant ; matériels sonos ; chaises ; collation	305 600	
1.7	IEC (Confection et diffusion des Spots)	Journaliste ; techniciens radio ;	Journaliste ; techniciens radio ;	Frais de conception de spots,	200 000	

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
		radio communautaire	radio communautaire	diffusion de spots		
	Sous-Total I				4 905 600	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Prise en charge médicale des sinistrés	Agents de santé ; Formation sanitaires ; médicaments ; Solutés et consommables	Agents de santé ; Formation sanitaires ; médicaments ; Solutés et consommables	PM	-	santé
2.2	Evacuation des blessés	Ambulances fonctionnels, Ambulanciers ; carburant ; Brancard ; Agents de santé, volontaires de la CRT et médicament	Ambulance de la DP S ; Ambulances de la commune non fonctionnels, Ambulanciers ; Brancard ; Agents de santé, volontaires de la CRT et médicaments	Réparation et maintenance des ambulances ; carburant ;	2 387 500	santé
2.3	Enterrement digne des victimes	Corbillard ; Sacs mortuaires ; Manœuvres ; Agents de santé ; EPI ; Magistrats, carburant	Corbillard ; Sacs mortuaires ; Manœuvres ; Agents de santé ; EPI ; Magistrats	Carburants pour corbillard ; Prise en charges manœuvres	527 500	santé FDS
2.4	Installation des postes de soins mobiles	2 Agents de santé ; médicaments ; Solutés et consommable ; véhicule ;	2 Agents de santé ; médicaments ; Solutés et consommable ; véhicule ;	Carburant et prise en charge des agents de santé et du chauffeur	230 000	santé

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
		1chauffeur ; Carburant	1chauffeur ; Carburant			
2.5	Approvisionnement en eau potable	Camions citernes ; Bâche à eau ; Carburant ; Chauffeur ; Technicien + artisans réparateurs ; Pièces de rechanges pour pompe	Camions citernes ; Bâche à eau ; Chauffeur ; Technicien + artisans réparateurs	Carburant ; Pièces de rechanges pour pompe ; Prise en charges du chauffeur et technicien+ artisans réparateurs	937 500	hydraulique, TDE, CSP
2.6	Distribution des comprimés de chlore				-	Assainissement, ANPC, CRT
2.7	Assistance en vivre et non vivre	Véhicule ; Carburant ; vivres et non vivres ; Equipes de distribution	Véhicule ; Equipes de distribution	Carburant ; vivres et non vivres ; Prise en charge de l'équipe de distribution	20 000 000	ANPC, AS, CRT
2.8	Sécurisation des sites d'accueil				1 000 000	FDS
2.9	Prise en charge psychosociale des victimes	Psychologue ; réunion de sensibilisation	Psychologue	Prise en charge du psychologue ; Budget sensibilisation	3 000 000	AS
2.1 0	Prise en charge des cas de malnutrition	Un nutritionniste ; Aliment enrichi ;	Un nutritionniste ;	Aliment enrichi ; Prise en charge du nutritionniste	800 000	Santé

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.1 1	Scolarisation des enfants déplacés	Kits scolaires ; matériels didactiques ; salle de classe ; ressources humaines	Kits scolaires ; matériels didactiques ; salle de classe ; ressources humaines	Kits scolaires ; matériels didactiques supplémentaires ;	2 350 000	Education
2.1 2	Assistance en matériels, abris et AME pour les sinistrés	Camions ; carburant ; ressources humaines ; matériels pour abris et AME	Camions ; ressources humaines	Carburant ; matériels pour abris et AME	-	ANPC, AS
2.1 3	Prise en compte de la scolarisation des enfants en situation de handicap	Personnels spécialisés ; matériels didactiques adaptés		Personnels spécialisés ; matériels didactiques adaptés	-	Education
Sous-Total II					31 232 500	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Réhabilitation des infrastructures détériorées	Tôle ; Gravier, ciment ; sable ; barres de fer ; ressources financières		Tôle ; Gravier, ciment ; sable ; barres de fer ; ressources financières	-	ANPC
3.3	Appui à la réinstallation des populations déplacées dans leurs localités de provenances	Camions ; carburant ; ressources humaines et financières		Camions ; carburant ; ressources humaines et financières	20 000 000	AS ANPC

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
3.5	Appui aux sinistrés pour la relance des activités de productions AGR	Terres cultivables ; matériels et équipements agricoles ; Géniteur ; construction des PTA (Poulailler Traditionnel améliorer) et BTA (Bergerie traditionnelle Améliorer), Intrants agricoles ; Techniciens Agricoles	Terres cultivables ; Techniciens Agricoles	Matériels et équipements agricoles ; Géniteur ; construction des PTA (Poulailler Traditionnel améliorés) et BTA (Bergerie traditionnelle Améliorer), Intrants agricoles	15 000 000	agriculture Mairie
3.6	Appui aux sinistrés pour la relance des AGR	Ressources humaines et financières		Ressources humaines et financières	40 000 000	Mairie
	Sous-Total III				75 000 000	
	TOTAL				111 138 100	
	Coordination (5%)				5 556 905	
	TOTAL GENERAL				116 695 005	

Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires

N°	Structures	Nom et prénoms	Titres	Contact
1	Mairie	M.NOUKOME Nimani	Maire	91 90 84 96
2	ANPC Antenne Mango	DAKE Atsou	Chef d'antenne	90611601
3	CIPLEV	BABA Aziz	Chef d'équipe	92 61 04 92
4	Direction préfectorale des solidarités	M. GOUMPOUGOUN Damekoa	Directeur préfectoral	90 09 99 62
5	Direction Préfectorale de la Santé	BAWA Kawte Ridwane	Directeur préfectoral	90 44 14 02
6	IEPP	TAGBA Kèdèlé	Chef d'inspection	90 23 55 53
7	IESG	DEGLE Labidi	Chef d'inspection	90 23 59 61
8	Direction Préfectorale de l'Agriculture	SANWOGOU Nabalenga	Directeur préfectoral	90363469
9	Radio communautaire la voix de l'Oti	IDRISSOU Amidou	Directeur	90 00 18 94
10	Radio NAFA	BONFOH Alassani	Directeur	90 29 80 15
11	Radio Espérance	FAMBARE Alimiyao	Directeur	90 21 75 59
12	Direction Régionale des Travaux Publics	DAOUDA Jamila	Directeur régional	90 22 06 68
13	Direction régionale de l'environnement	Dr NAMBIEMA Abdoulaye	Directeur régional	90 20 44 22
14	Direction Préfectorale de l'Environnement	DARE Gbati O.	Directeur préfectoral	90 03 55 78
15	Trésorerie	IROUKORA BIOVA Yaovi	Trésorier préfectoral	90 96 17 70
16	Gendarmerie	TCHALIM M.	CB	93 57 02 16
17	Commissariat de Police	BAMASSA B.	Commissaire	90 42 65 83
18	Station Météorologique	KAHERISSIM Ayoutre	Chef d'agence	91 20 12 44
19	Agence de la CEET	YAMBOATE	Chef d'Agence	91 89 84 70
20	Agence de la TdE	ANTHONI Kodjo D.	Chef d'Agence	90 33 51 41
21	Croix rouge Togolaise section locale	ABDOULAYE Moutawakilou	Président local	90 95 72 89
22	Chefferie traditionnelle	NAMBIEMA Tabi Zakar	Chef canton Mango	90044663
23	Président CCD	YAYA Chièka	Président	90 32 72 16
24	ONG	IDRISSOU Amidou	Coordonnateur	90 00 18 94
25	Association	YOMBE Afoué	Présidente	93 94 02 12
26	Leader religieux	N'BIEMA Abdoussalame	Imam central	90 74 33 78
27	Syndicat des transporteurs	OUUDA Tamime	Président	91 30 27 44